



CANTON DE CHAMPLAIN
PROCÈS VERBAL - RÉUNION PUBLIQUE

le 28 mai 2020
Participation par voie électronique

MEMBRES PRÉSENTS: Normand Riopel, maire
Peter Barton, conseiller
Troy Carkner, conseiller
Jacques Lacelle, conseiller
André Roy, conseiller
Michel Lalonde, conseiller
Violaine Tittley, conseillère
Sarah Bigelow, conseillère
Gérard Miner, conseiller

AUSSI PRÉSENTS: Paula Knudsen, directrice générale
Alison Collard, greffière
Jennifer Laforest, urbaniste senior
James McMahan, directeur des travaux publics
Sylvain Boudreault, urbaniste junior, CUPR

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 18 H

Ouverture de la séance à 18 h 10.

Note : la réunion par voie électronique a été enregistrée; cependant, la réunion n'était pas retransmise en direct à cause d'une difficulté technique. Quelques membres du public se sont inscrits d'avance afin de faire des représentations verbales lors de la réunion publique électronique. Puisque la diffusion en direct n'était pas disponible, d'autres membres du public ont été admis à la réunion électronique; ces membres du public ne se sont pas identifiés et n'ont pas demandé à être avisés de la décision.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le conseiller Carkner a déclaré un conflit d'intérêts avec le point 4. "Demande d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement 050-S-20-001", étant propriétaire d'un terrain adjacent au lotissement proposé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il fut

Résolution 2020-219

Proposé par: Jacques Lacelle

Appuyé par: Michel Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 28 mai 2020.

ADOPTÉ

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN PRÉLIMINAIRE DE LOTISSEMENT - 050-S-20-001

À 18 h 12, ayant déclaré un conflit d'intérêts, le conseiller Carkner a quitté son siège pendant cette présentation et discussion.

L'urbaniste senior du Canton a présenté la demande d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement 050-S-20-001 reçu par les Comtés unis de Prescott et Russell.

La demande d'approbation d'un plan préliminaire de lotissement 050-S-20-001 comporte 272 lots (213 unités d'habitation de type unifamilial et 118 unités de type semi détaché). Toutes les unités seront desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire municipaux. La parcelle de terrain affectée est localisée dans le village de Vankleek Hill et décrite comme faisant partie des Lots 7 et 8, concession 5, canton de Champlain, Comté de Prescott.

Suite à la présentation, les membres du Conseil ont posé plusieurs questions relativement à la densité et le genre de résidence permit, ainsi que les parcs et sentiers de promenade qui ont été répondu soit par l'urbaniste senior ou le demandeur, M. Yvon Blais, présents à la réunion avec Mario Elie de Lascelles Engineering.

Un certain nombre de résidents locaux étaient présents à la réunion, et chacun a fait des représentations verbales. Les membres du public qui ont fait des commentaires à la réunion étaient: Julia Beaudoin, Louise Sproule, Josée Marin (*Vankleek Hill Friends of the Forest Association*), Andrée Paquette et Andy Perrault. Les commentaires et inquiétudes publics concernent les points suivants: la haute densité et la grande taille du lotissement proposé; une conception de lotissement plus adaptée aux banlieues de grande ville plutôt qu'une ville rurale; l'inconvénient de construction à long terme (bruit, poussière; équipement lourd); le lotissement nuira au charme historique de Vankleek Hill; le manque de capacité de marche dans le lotissement; le manque d'espace vert et arbres; une grosse augmentation de population générée par le lotissement, et de circulation; ainsi que la perte de forêt, des bois et de ruisseau existant; et l'effet qui en résulte sur la flore et la faune (y compris poissons et grenouilles) à cet endroit.

M. Blais a répondu aux commentaires en déclarant qu'il a fourni toutes les études demandées par les CUPR; et il a expliqué que le projet sera développé en phases. Il a ajouté qu'il travaille avec le club Ski Vent Clic afin de garder le sentier de ski et un sentier de promenade hors saison; de plus qu'il fournira un stationnement pour le sentier. Il s'est engagé à travailler avec le Canton à mesure que le projet avance.

À 19:26 le conseiller Carkner est revenu à la réunion.

MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - Z-4-2020

L'urbaniste senior a présenté la modification proposée au règlement de zonage soumis par Clayridge Farms Inc.

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 868 chemin Pleasant Corner sur la moitié nord du lot 7 et 8, numéro de concession 4, portant le numéro de roll 0209.006.004.01200, dans l'ancien canton de Hawkesbury Ouest, maintenant dans le canton de Champlain. Le site en question est désigné '*Secteur des politiques rural*' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La modification au règlement de zonage propose de changer la catégorie de zonage pour le terrain situé au 868 chemin Pleasant Corner de «zone rurale avec agrégats minéraux» (RU-ar), à «zone d'exception spéciale avec agrégats minéraux » (RU-56-ar). Une zone d'exception spéciale est requise afin de permettre un silo et un bac à grains de faire partie d'une ferme. Le changement au règlement de zonage est une

condition de la demande d'autorisation pour le morcellement du terrain (dossier numéro B-071-2019).

Il n'y a eu aucune question de la part du Conseil. Aucune question ni commentaire n'a été reçu de la part du public avant la réunion.

MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - Z-5-2020

L'urbaniste senior a présenté la modification proposée au règlement de zonage soumis par Carole Séguin et Luc Côté.

La proposition de modification au règlement de zonage affecte le terrain situé au 1226 chemin Sandy Hill sur les lots 5,6,7 et 8, Plan 19 portant le numéro de roll 0209.006.001.17800, dans l'ancien canton de Hawkesbury Ouest, maintenant dans le canton de Champlain. Le site en question est désigné '*Secteur des politiques rural*' au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La modification au règlement de zonage propose de changer la catégorie de zonage pour une partie du terrain situé au 1226 chemin Sandy Hill de «zone résidentielle parc de maisons mobiles» (RMHP-wf), à «zone résidentielle rurale » (RR-wf) afin de permettre la création de deux nouveaux lots. Le changement au règlement de zonage est une condition de la demande d'autorisation pour le morcellement du terrain. Dossiers numéro B-093-2019 et B-094-2019.

Le conseiller Miner a demandé si la création des deux lots résidentiels entraînera l'enclavement d'une partie du terrain derrière ces lots. L'urbaniste senior a confirmé qu'aucun terrain ne sera enclavé.

Aucune question ni commentaire n'a été reçu de la part du public avant la réunion.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Subséquemment, il fut

Résolution 2020-220

Proposé par: Sarah Bigelow

Appuyé par: Gérard Miner

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion publique du 28 mai 2020 soit ajournée.

ADOPTÉ

La réunion publique a été ajournée à 19 h 45.

NORMAND RIOPEL, MAIRE

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE